

Adoption de la déclaration d'urgence climatique – Adoption à 18 voix pour et 7 abstentions



Questions à Lisa Favre-Bac, élue à la transition écologique

En décembre 2020, Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU appelait les responsables du monde à déclarer l'état d'urgence climatique. Pélussin répond donc à cet appel ?

Tout à fait. En déclarant l'état d'urgence climatique lors du conseil municipal du 14 décembre 2021, la commune veut prendre toute sa part dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre dont elle est directement ou indirectement responsable. Car il est aujourd'hui prouvé que notre climat change. Ces changements sont, sans équivoque, dus à l'augmentation de la concentration dans notre atmosphère des gaz à effets de serre liés à une croissance non maîtrisée des activités humaines. Et la biodiversité est aujourd'hui menacée, partout dans le monde.

De quelle urgence parle-t-on ?

De l'urgence, d'une part, à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, pour limiter l'ampleur des changements climatiques, et à réduire nos impacts sur la biodiversité, afin de préserver la fonctionnalité des écosystèmes. Pour le moment, nous en sommes loin. Urgence, aussi, à se préparer aux changements, afin de préserver la capacité du territoire à nourrir ses habitant-es, les possibilités de se déplacer, de travailler, de grandir, d'apprendre, d'aimer, en un mot de s'épanouir. Cette adaptation passera aussi par le développement des solidarités, du vivre et du faire ensemble. Face aux défis de demain, nous en sommes convaincus, l'adaptation sera collective.

Concrètement dans le Pilat, les effets sont-ils mesurables ?

Très concrètement, chez nous, dans le Pilat, la température moyenne, le nombre de jours de canicule vont augmenter, et le climat va s'assécher fortement. Quelle que soit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'ici 2050, le climat de la vallée du Rhône correspondra au climat actuel de l'Afrique du Nord. Notre approvisionnement en eau, notre agriculture, nos forêts ... sont menacés, ainsi que la survie même des espèces qui peuplent le territoire, dont la nôtre.

Quelles mesures seront mises en œuvre pour répondre à cet objectif ambitieux ?

Il est établi que le fonctionnement d'une collectivité, à son échelle, a un impact non négligeable sur le climat : consommations d'électricité et chauffage des bâtiments, éclairage public, carburant des véhicules, arrosage des espaces verts, achat de matériel... Notre équipe s'engage à faire des enjeux climatiques et environnementaux une priorité. L'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, la diminution des consommations d'énergie et des combustibles fossiles, seront prises en compte dans chaque projet communal et feront l'objet d'actions spécifiques. Nous nous engageons à suivre et accompagner le travail en cours sur la préparation d'un plan d'actions climat au niveau du Parc naturel régional du Pilat, qui sera décliné dès 2022, avec un volet biodiversité, par la commune. Nous appelons également chaque Pélussinois et Pélussinoise à s'engager à nos côtés dans cette transition indispensable pour notre commune et notre humanité.



Programme voirie 2022 Approbation à l'unanimité

Questions à Jean-Pierre Grandseigne, élu à la vie communale, délégué à la voirie

Quelle voirie est concernée par le programme 2022-2023 et pour quel montant ?

Tout d'abord en 2021 nous avons profité de la rénovation du réseau d'assainissement pour enfouir les réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage public) de la rue du Professeur-Voron.

Au premier trimestre 2022, nous réaliserons les travaux engagés au budget 2021 sur la route de l'Eau-qui-Bruit, la route de la Ribaudy (VC15) qui relie la Chaize à la route de la Vialle et l'accès au hameau du Fieu.

Pour ce qui est du programme voirie 2022-2023, il concerne la rue du Pompailler, la rue Gaston-Baty, la rue de la Valencize et son prolongement via la VC3 jusqu'à l'intersection avec la route de Chuyer. Des voiries qui permettent également aux pensionnaires des Bleuets du Pilat et du Grillon d'accéder au cœur du village.

Le montant de la première tranche de travaux prévus au 3e trimestre 2022 s'élève à 300 000 € HT et concerne la rue du Pompailler ainsi que la jonction avec l'allée des Bleuets, via la rue de la Valencize.

Plus précisément, quelle est la nature des travaux envisagés ?

Il s'agit de reprendre la chaussée mais aussi et surtout de développer des usages doux, conformément à notre volonté. Ainsi, nous prévoyons la création de cheminements piétonniers et cyclables entre les différents pôles de la commune (tourisme, sports, loisirs...), et entre les différents commerces et les quartiers résidentiels de Pélussin. Il s'agit de faciliter l'appropriation et le partage de la rue par les habitants.

Peut-on espérer une subvention ?

Le Département est un partenaire qui accompagne chacun de nos projets, nous sollicitons donc une nouvelle fois son aide pour ce programme voirie 2022, au taux maximum de 25%.

Les délibérations en bref...

Adoption du plan de mandat 2022 – 2026 – Adoption à 18 voix pour, 2 contre et 5 abstentions

18 mois après l'élection, l'équipe fixe sa feuille de route, intégrant à son programme initial de campagne (participation citoyenne, transition écologique), les dossiers déjà en cours (maison de santé, modernisation du réseau d'assainissement), le quotidien de la commune (sécurité, écoles, social) et les domaines délaissés depuis de nombreuses années (urbanisme, mise aux normes des bâtiments, personnel, plan communal de sauvegarde).

Ligne directrice pour réaliser concrètement les actions des 4 prochaines années autour de 3 piliers forts : participation citoyenne, transition écologique et revitalisation urbaine ; de 4 leviers : santé-solidarité, école-intergénérationnel, culture-vie associative et sécurité publique ; et, avec des moyens en patrimoine et ressources à optimiser.

Maison de Santé Pluriprofessionnelle : approbation du montage financier – Adoption à 15 voix pour, 8 contre et 2 abstentions

Suite à l'acceptation par les professionnels de santé du coût du loyer et charges, la commune approuve le montage financier de l'opération MSP sur le site du Cottage déjà approuvé lors du dernier conseil. Le projet se poursuit donc et dès réception de l'avis des Domaines, l'acquisition du bien fera l'objet d'une prochaine délibération. A noter que le projet de revitalisation du centre bourg intègre la nécessité de favoriser la création d'une offre d'hébergement associée à un service de restauration.

Programme assainissement 2022– Adoption à l'unanimité

La commune poursuit la modernisation des équipements en consacrant un budget de 200 k€ à la station de La Bunarcherie (aération automatique du bassin, traitement phosphore et aménagement pour faciliter le chargement des boues), le filtre à sable à la Vialle (remplacement de la fosse en plastique par une fosse béton) et le lagunage à la Chaize (piège à lentilles en sortie et dégrilleur à l'arrivée).

Sollicitation de l'aide du Département pour la réalisation des projets 2022 – Adoption à l'unanimité

Le Département est aux côtés de la commune pour la réalisation des projets municipaux. Aussi, la commune sollicite son aide pour financer les travaux de voirie, d'assainissement, des petits travaux au titre de l'enveloppe de solidarité, et les travaux d'envergure (enveloppe allouée sur 4 ans) pour réaliser la MSP, la réhabilitation du gymnase (éclairage et étanchéité) et celle de l'école St Charles.

Le Département est également sollicité pour l'attribution des fonds de l'État, au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation à venir au Coin et à la Chaize, ainsi que rue du Pilat ; et au titre du programme Petite Ville de Demain. A ce titre, la commune souhaite lancer une réflexion en associant les habitants pour dessiner la ville de demain, mais également bénéficier d'un regard extérieur et surtout novateur d'une équipe pluridisciplinaire d'étudiants sur le sujet des centralités du bourg de Pélussin. Un plan mobilité est également prévu ainsi qu'une réflexion sur le devenir de l'îlot des écoles (en lien notamment avec le transfert du centre de loisirs en 2023).

Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) eau potable

Un service de la CCPR performant, qui a vu ses tarifs légèrement augmenter en 2020. A noter que la CCPR étudie les possibilités d'extension de réseaux sollicitée par des habitants dont les sources se tarissent. Enfin, l'agrandissement d'un réservoir à Pélussin en 2022 est en projet.

Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) assainissement non collectif – Approbation à l'unanimité

Le fonctionnement du service a été fortement impacté par la pandémie. La commune prend note de la part importante d'installations encore non conforme sur la commune et dont il s'agira d'accompagner l'amélioration, malgré la diminution des aides financières de l'État.

Renouvellement du partenariat avec les Bravos de la Nuit 22-24 – Adoption à l'unanimité

La commune conforte le partenariat en concluant une convention pour 3 ans. Les Bravos, acteur incontournable du théâtre contemporain local, proposent des spectacles tout public, mais aussi des représentations très jeune public à partir de 6 mois, une pièce semi-professionnelle avec des adolescents, des contes et des concerts.

Renouvellement du partenariat avec le Fil de Baty en 22 – Adoption à 22 voix pour et 3 voix contre

La commune renouvelle son partenariat avec l'association pour la réalisation d'un programme culturel de La BatYsse, au bénéfice des arts de la marionnette et de la maison Gaston Baty.

Subvention à l'Association Commerces en fête – Adoption à l'unanimité

Convaincue de l'intérêt du regroupement des commerçants au sein d'un collectif pour participer à la dynamisation du centre bourg, la commune souhaite initier un partenariat avec l'association. Sa participation à l'organisation des animations du 8 décembre constitue une 1^{ère} étape. Malheureusement annulée du fait de la situation sanitaire, la commune attribue une subvention à la hauteur des frais engagés par l'association, soit 400€.

Avis sur les tarifs des services municipaux 2022

Le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur les tarifs à appliquer en matière de participation à l'assainissement collectif : inchangés, bâtiments et lieux publics : simplification et ajout de la salle de convivialité, foires et marchés : inchangés, indemnité à Monsieur le curé pour le gardiennage de l'église : inchangée.

Participation 2021 au budget vente de chaleur – Adoption à l'unanimité

Refusant d'augmenter les tarifs de vente de chaleur aux usagers, la commune verse un apport de 35 k€ pour participer à l'équilibre de ce budget. A noter qu'une réflexion sur l'optimisation du réseau de chaleur sera lancée prochainement.

Organisation du personnel – Adoption à 23 voix pour et 2 abstentions

L'organisation du personnel s'adapte aux objectifs fixés par les élus dans le plan de mandat et la commune fixe ses lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines (mise en place du dialogue social, fidélisation des compétences, prise en compte du handicap, politique d'avancement, ...).

Instauration du nouveau régime indemnitaire du personnel – Adoption à l'unanimité

Obligation légale depuis 2019, la commune approuve le nouveau régime indemnitaire, prenant en compte les fonctions occupées, les contraintes, l'expertise et l'engagement professionnel de chacun. Une attention particulière est portée à l'égalité de traitement homme / femme.

Convention pluriannuelle avec le CGOS – Adoption à l'unanimité

Créé en 1979, le comité des œuvres sociales (CGOS) assure la gestion des prestations sociales et culturelles au profit des agents et retraités de la collectivité. La commune souhaite renouveler son partenariat pour une durée de 3 ans en posant de nouveaux objectifs à l'association.

Questions diverses :

Prix de la meilleure réalisation remis au CME dans le cadre de la vidéo projetée lors de la journée internationale des droits de l'enfant, organisée par les CME de la Loire.

Prochain conseil municipal le 14 janvier 2022